



Flash FFAM N° 143-MARS 2015

☎ : 02 38 06 00 67 - ✉ : ffam@moulinsdefrance.org 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Flash pdf en ligne : <http://www.moulinsdefrance.org/flash/flash.pdf>

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM. Créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org sur le site de votre association

Sommaire

Actualité juridique

Bienvenue

Agenda

Concours « nos moulins ont de l'avenir »

JPPM 2015

Publications

Paiement des cotisations

Colloque ADEME

Journée d'étude

Vie des associations

ACTUALITE JURIDIQUE

La FFAM a engagé un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Paris contre le jugement du Tribunal Administratif de Paris du 29 décembre 2014 et les deux arrêtés du Préfet de Paris, Préfet coordonnateur du Bassin Seine Normandie, du 4 décembre 2012 portant classement des cours d'eau du Bassin Seine Normandie au titre respectivement du 1° et du 2° de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement.

Le contenu du recours est le suivant:les arrêtés méconnaissent,

- 1.le principe de consultation du public.
- 2.le principe de gestion équilibrée de la ressource en eau.
- 3.les principes de classement prévus à l'article L 214-17 du Code de l'Environnement et par ses textes d'application

D'autre part,l'étude d'impact n'a pas permis de prendre en compte l'impact réel sur les projets de développement de la production hydroélectrique

BIENVENUE

Erratum du flash 142 : **l'Association locale du moulin de Poltrot** (16) le moulin de Poltrot est un moulin à eau/minoterie sur la Dronne propriété de la communauté de communes Tude et Dronne <http://moulinpoltrot.e-monsite.com>

à l'Association locale des **moulins de Clair**a (66), créée en 2013 pour la sauvegarde du moulin à vent et du moulin à eau propriété de la commune, et à Elodie et son président Jean-Marie Noguer.

à l'association locale « **Les amis des moulins de Régusse** » créée en 2011 autour des moulins à vent de Régusse(83) et à son président Alain Gasquet. Voir article dans le n° 100 de la revue Moulins de France, et <http://lesamisdesmoulinsderegusse.fr>

AGENDA

Bureau FFAM : samedi 28 mars 2015

Congrès FFAM : 24, 25, 26 avril 2015 à Saint-Hilaire de Loulay en Vendée, programme et bulletin d'inscription en ligne depuis janvier www.moulinsdefrance.org/Encours/inscr_congres.pdf
AG de la FFAM 26 avril matin à Saint-Hilaire de Loulay (85)
Journées des Moulins : 19, 20, 21 juin 2015, inscriptions depuis janvier.

Concours « Nos moulins ont de l'avenir »

Ce concours ne sera pas reconduit en 2015 à cause de la baisse des budgets de la Fondation du Patrimoine.

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins 2015

RAPPEL : Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 juin sur le thème « **Le Moyen Age encore présent** ». Associations, collectivités, professionnels du tourisme, artisans ou particuliers, ...faites découvrir les richesses et la diversité de notre patrimoine local !
Depuis 1995 la FFAM organise les Journées des Moulins traditionnellement le 3^e week-end du mois de juin...
Comme chaque année, la FFAM centralise les animations-moulins en coordination avec le comité de pilotage de JPPM.
Renvoyez votre inscription avant fin mars par mail à votre association territoriale dont vous êtes adhérent, ou à la FFAM si vous êtes une association locale, un membre individuel, ou non-adhérent.
www.moulinsdefrance.org/Encours/inscr_JdesM.pdf
Correspondant FFAM : journeesdesmoulins@moulinsdefrance.org

PUBLICATIONS

Nouvelles publications FFAM.

[Histoire de la Société des Amis des Vieux Moulins, 1928 – 1941](#). par André Coutard, avec la participation d'Annie Bouchard, préface de Christian Porcher. Édité par la FFAM, n° spécial 28 de la collection « Les moulins », 300 pages, avril 2015. D'après les archives du Docteur Paul Helot, jeune médecin spécialisé, élevé dans une famille aisée.

Mondain, il sut s'adjoindre des collaborateurs aux horizons très variés : des artistes (dont le plus célèbre dans le monde des moulins reste H.A. Webster), des banquiers, des avocats, des industriels, des propriétaires, des ingénieurs, le soutien d'une bourgeoisie aisée, disposant de moyens et de relations suffisants pour lancer et financer par ses propres fonds quelques restaurations et campagnes de presse en organisant soirées et conférences.

Vendu au prix public de 28 €. Port en sus 6,50 € / par ouvrage (Europe, OM et autres pays nous consulter). Chèque bancaire ou postal à l'ordre de la FFAM, ou virement SEPA : IBAN : FR76 30003 03340 00050562499 34 BIC : SOGEFRPP. Commande à adresser à FFAM c/o Annie Bouchard Route d'Avenay Cidex 22 - 14210 Evrecy. tresorier@moulinsdefrance.org
www.moulinsdefrance.org/doc/helot.pdf

[Le moulin qui avait perdu ses ailes](#). Texte de Monique Ribis, illustrations de Sabine Chautard. Postface d'Annie Bouchard. Publié aux Éditions du Jasmin.

L'histoire de la restauration du Moulin du Bonheur de Porquerolles (83), dans un album aux belles illustrations à l'aquarelle et au texte doux et drôle, pour comprendre et découvrir les moulins à vent de Provence.

Album tout public dès 10 ans. 48 pages. Format 22x22 cm. Prix 16 € + port 5 € en France métropolitaine (étranger et DOM/TOM nous consulter). Mars 2015. ISBN 978-2-35284-155-5. A commander à la FFAM, contact Annie Bouchard Route d'Avenay Cidex 22 – 14210 Evrecy. Par chèque ordre FFAM ou par virement tresorier@moulinsdefrance.org
www.moulinsdefrance.org/doc/moulinPorquerollesCouv.jpg Bon de commande à télécharger
www.moulinsdefrance.org/doc/Lemoulinquiavaitperdu_CommuniqueFFAM_.

PAIEMENT DES COTISATIONS 2015

RAPPEL Nous remercions vivement les associations qui ont envoyé leur cotisation 2015,

Elles ont reçu ou vont recevoir leurs attestations (attestation de paiement et attestation d'assurances RC) dans les jours prochains,

Ces attestations étant faites par publipostage, la série suivante sera éditée mi-avril pour les associations qui auront envoyé leur règlement postérieurement à la seconde édition.

Il est rappelé qu'il n'est pas utile d'attendre la tenue de votre Assemblée générale, la base de calcul étant le nombre d'adhérents ayant cotisé à votre association durant l'année civile 2014, chiffre connu donc au 1er janvier.

COLLOQUE de l'ADEME

Quelle place pour les énergies renouvelables dans le mix électrique français ?

14 et 15 avril 2015 .Maison de la Chimie - Paris

Inscription : Brigitte BOUHOURS Tél : 01.47.65.23.73 brigitte.bouhours@ademe.fr

JOURNEE D'ETUDE

Le moulin à eau : production et paysage. Journée d'étude coorganisée avec le Pôle rural de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, et l'Université de Caen. Moulin de Marcy, commune du Molay-Littry (Calvados), le 12 mai 2015. www.unicaen.fr/recherche/mrsh/maritime/2963

VIE DES ASSOCIATIONS

le journal "La Nouvelle République" du 7 mars nous apprend que lors de sa dernière séance, le vendredi 6 mars 2015, **le Conseil général du Loir et Cher** a unanimement voté "**un moratoire des actions pour la continuité écologique des cours d'eau dont les incidences sont fort coûteuses**". En clair, stoppons les menaces qui pèsent sur les barrages en rivière !

La pugnacité des riverains du Beuvron et Cosson qui ont interpellé leurs élus a payé...

La Commission permanente du Conseil Général de l'Orne vient de rendre un avis défavorable au contenu des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux proposés par l'État et les deux comités de bassin Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Objet de l'opposition des élus ornais : les contraintes supplémentaires et l'absence de cadrage financier qui permettraient de juger la soutenabilité de ces schémas pour les différents acteurs des territoires.

Article consultable: <http://www.tendanceouest.com/actualite-96950-orne-dit-non-aux-sdage.html>

L'association **les AMIS DES MOULINS DU DER AU VALLAGE** (HAUTE MARNE 52) organise son assemblée générale ouverte à toutes personnes intéressées le samedi 28 mars 2015 à 10h à SARREY. Thématique de l'AG :

Evolution du cadre réglementaire, loi sur l'eau : Les devoirs et obligations des propriétaires, les limites du pouvoir de l'administration, animation faite par M. Thomas REMY de HYDROELEC www.moulins-haute-marne.org

L'Association de sauvegarde des moulins et des rivières du perche ornais s'est dotée d'un site web voir <http://amrpo.e-monsite.com/annuaire/>

Le moulin Ricard d'Allauch, seul moulin à vent traditionnel en Provence, peut aujourd'hui moudre du blé comme autrefois. Une démonstration complète (ailes en mouvement) est possible lors de vent suffisant. Adresse : rue de l'esplanade 13190 Allauch Tél : **04 91 10 49 20**

www.tourisme.allauch.com

ot.allauch@visitprovence.com